



Annexe à l'Avis de Course

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19 VENDÉE GLOBE 2020-2021

V1 en date du 31 août 2020
V2 en date du 18 septembre 2020
V3 en date du 29 septembre 2020



VENDEEGLOBE.ORG

#VG2020

SAEM Vendée – 45 Boulevard des Etats-Unis – 85000 La Roche-sur-Yon

Tél. : +33 (0)2 51 44 91 07

S.A.E.M. au capital de 3.000.000 Euros - R.C. 451 518 641 La Roche - APE 7320Z

Sommaire

I. Objet du Protocole	3
II. Organisation Générale et Déroulement de la Manifestation.....	3
III. Typologie des personnes concernées par Espace	4
IV. Mesures sanitaires selon la typologie de personnes concernées	5
1. Mesures concernant les Espaces Grand Public	5
1.1. Mesures concernant le Grand Public	5
1.2. Mesures concernant les Exposants	6
2. Mesures concernant les Espaces Hospitalités.....	8
3. Mesures concernant l'Organisation	9
4. Mesures concernant les Médias.....	10
5. Mesures concernant les Teams et les bateaux	11
5.1. Mesures concernant les Teams.....	11
5.2. Mesures spécifiques concernant le ponton et les bateaux.....	11
6. Mesures concernant les Skippers, skippers remplaçants et accompagnants proches du concurrent (famille, membre du team désigné, équipage jour du départ,...)	12
6.1. Mesures sanitaires communes aux 3 Groupes	12
6.2. Mesures sanitaires « Groupe « Skippers » et au « Groupe Skippers remplaçants »	13
6.3. Mesures sanitaires Groupe « Equipage montant à bord le jour du départ »	13
6.4. En cas de contamination avant le départ.....	13
6.5. Pendant la course.....	14
V. Application du protocole et obligations	14
Annexes	17
Annexe 1 : Jauge COVID-19 Village départ par structure.....	18
Annexe 2 : Jauge COVID-19 Village Hospitalités	20
Annexe 3 : Plan Général et Visuel	21
Annexe 4 : Sens de Circulation et Organisation Pontons.....	24
Annexe 5 : Questionnaire d'auto-évaluation sanitaire SAEM Vendée	25
Annexe 6 : Questionnaire d'auto-évaluation sanitaire FF Voile.....	26

I. Objet du Protocole

Le présent protocole sanitaire COVID-19 a pour objet de décrire les dispositions sanitaires relatives au Vendée Globe 2020-2021.

II. Organisation Générale et Déroulement de la Manifestation

Le Vendée Globe est organisé par :

La société **SAEM VENDEE**, Société d'économie mixte au capital de 3 000 000,00 euros, Immatriculée au RCS de la Roche-sur-Yon sous le numéro 451 518 641, dont le siège est situé 45 Boulevard des Etats-Unis 85 000 La Roche-sur-Yon, dûment représentée par Madame Laura Le Goff, agissant en sa qualité de Directeur Général.

Le Vendée Globe est une manifestation Grand Public. Lors des précédentes éditions, l'événement a accueilli deux millions deux cent cinquante mille (2 250 000) visiteurs sur toute la durée de l'événement (village, départ et arrivées). Le Village de l'événement est composé de différents types de structures : stands ouverts (visitables de l'extérieur), stands à jauge couverts (visitables en intérieur).

Compte tenu de la situation liée au COVID-19, la SAEM Vendée a établi le présent protocole sanitaire en application de la réglementation et des recommandations applicables à date. Le présent dossier est donc amené à évoluer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Ce protocole intègre ainsi l'ensemble des mesures nécessaires pour lutter contre la propagation du COVID-19. Ces mesures ont été adaptées à chaque catégorie de personnes pouvant être potentiellement présentes sur le site de l'événement.

Ces catégories sont les suivantes :

- Le Public
- Les Exposants
- Les Médias
- Les partenaires / sponsors et leurs invités
- L'organisation dont prestataires de la SAEM Vendée et bénévoles
- Les Teams
- Les Skippers
- Accrédités Village Hospitalités

La SAEM Vendée a désigné un référent COVID pour l'ensemble de la manifestation. Ce référent sera en charge de s'assurer du respect de l'ensemble du présent protocole.

Calendrier de la manifestation :

- Mardi 1^{er} septembre 2020 : Démarrage des travaux de montage du Village.
- Samedi 17 octobre 2020 : Ouverture du Village au Grand Public, horaires d'ouverture 10h-20h

- Dimanche 8 Novembre 2020 : Jour du départ de la course - Ouverture du Village à 6h et fermeture à 18h.
- Dimanche 8 Novembre à partir de 20h : Démontage d'une partie du Village Grand Public et du Village Hospitalités.

III. Typologie des personnes concernées par Espace¹

Espace / zone sur le Village	Typologie des personnes concernées
Quai de la Gravière	
Structures	Tout Public
Espace Charcot	
Structures d'Accueil	Tout Public
Esplanade du Vendée Globe	
PC Sécurité / Zone Technique	Organisation
Espace Départemental	Tout Public
Espace Partenaires – Sponsors	Tout Public
Espace Conférence / Vacations	Tout Public hors exposants
Régie	Organisation
Bar	Tout Public
Espace Extérieur	Tout Public
Ponton	Tout Public
Espace Catering	Organisation
PC Course	Organisation Partenaires / Sponsors Teams Skippers
Boulevard de l'Île Vertime	
Structures Exposants	Tout Public
Allée du Frère Maximin	
Structures Exposants	Tout Public
Zone Équipage	
Espace couvert / extérieur / bureau	Skippers Teams Organisation
Espace Média	
PC Média	Organisation Médias Teams

¹ Annexe 3 : Plan du Village Départ

	Skippers Espace SODEBO
Zone interview	Organisation Médias Skippers + team accompagnant
TV Compound	Organisation Médias
Espace Hospitalités	
Espace parrains Loges Salon	Accrédités Village Hospitalités Partenaires / Sponsors Organisation Teams Skippers
Patio Bar/Détente Carré du Globe Restaurant	Accrédités Village Hospitalités Partenaires / Sponsors Médias Organisation Teams Skippers

IV. Mesures sanitaires selon la typologie de personnes concernées

1. Mesures concernant les Espaces Grand Public

1.1. Mesures concernant le Grand Public

Les mesures sanitaires concernant le Grand Public sont les suivantes :

- Respect de la jauge réglementaire à destination des événements Grand Public (jauge pour le public fixée actuellement à 5000 personnes).
Mise en place d'un logiciel de réservation pour le Grand Public. Le Public pourra faire sa réservation par ses propres moyens ou se rendre à l'Office du Tourisme. Ils seront invités à s'inscrire et choisir un ou des créneaux de réservation. Il sera rappelé au Grand Public la durée maximum pour visiter le Village. Le logiciel permettra d'assurer le respect de la jauge à l'instant T avec un système de comptage automatique – Promotion de l'application STOP COVID à l'ensemble des personnes au moment de leur inscription.
La réservation via le logiciel permettra la mise en place d'une traçabilité du Public.
- Port du masque² obligatoire sur le Village, à partir de 11 ans, en intérieur comme en extérieur y compris files d'attente et pontons.

² Renouvelé selon la norme en vigueur

- Utilisation de mouchoirs à usage unique à jeter dans une poubelle fermée (poubelle à masque).
- Mise en place de sens de circulation à l'intérieur des structures et sur les pontons³.
- Entre les espaces à jauge couverts : mise en place de « zones tampon » servant de zones d'attente afin de permettre de gérer les flux entrants et sortants. Ces zones sont en extérieur et feront l'objet de marquage au sol, affichage, rappel des consignes par l'organisation.
- Les espaces à jauge couverts feront l'objet d'une aération naturelle permanente (portes ouvertes).
- Mise à disposition de gels hydroalcooliques répartis sur le Village, à l'entrée et la sortie des pontons afin de permettre au public de se désinfecter régulièrement les mains.
- Mise en vente de kits sanitaires aux entrées du Village (gel hydroalcoolique et masques)
- Marquage au sol à respecter pour indiquer la distanciation sociale aux différentes files d'attente et sur les pontons.
Mise en place d'une signalétique spécifique indiquant les réglementations et recommandations en matière de règles sanitaires sous forme d'affichage, de diffusions sur les supports digitaux de l'organisation (écrans), de messages sonores... Promotion de l'application STOP COVID.
Affichage des consignes en plusieurs langues, à l'entrée des locaux, dans les sanitaires et les unités de passage.
Signalisation sur les plans du site des sanitaires, sens de circulations, zones d'attente.
- Mise en place de poubelles fermées en nombre suffisant spécialement dédiées pour récupérer les masques souillés.
- Adaptation de la fréquence de nettoyage des espaces Grand Public avec traçabilité. La société NIL sera en charge de mettre en place et d'assurer le respect d'une procédure de nettoyage qui sera soumise à la SAEM Vendée au préalable.
- Fermeture des pontons au public à 20h tous les jours et interdiction d'accès les samedi 7 et dimanche 8 novembre.

1.2. Mesures concernant les Exposants

Les mesures sanitaires concernant les exposants sont les suivantes :

³ Annexe 4 : Sens de Circulation et Organisation des Pontons

- Réponse au questionnaire⁴ d'auto-évaluation de la SAEM Vendée et transmission au staff médical de la SAEM Vendée avant d'arriver sur site ainsi qu'ultérieurement au moindre soupçon de contamination.
- Port du masque⁵ obligatoire à l'extérieur comme à l'intérieur des stands pour les exposants et leurs équipes.
- Utilisation de mouchoirs à usage unique à jeter dans une poubelle fermée (poubelle à masque).
- Respect et application des gestes barrières par les exposants, leurs équipes ainsi que le public présent sur leur stand.
Respect de la distanciation sociale ainsi que du marquage au sol pour le public et les exposants.
- Respect du sens unique de circulation entrée et sortie.
- Respect de la désinfection des mains des publics avec du gel hydroalcoolique fourni par le soin des exposants avant de toucher des produits à la vente.
- Nettoyage complet du stand à l'arrivée des exposants ainsi que toutes les 2 heures. Une traçabilité horaire des nettoyages sera mise en place.
- Lavage des mains après nettoyage des exposants et autant que possible tout au long de la journée.
- Désinfection des claviers et écrans informatique chaque soir au minimum et de chaque outil de travail après chaque utilisation.
- Fourniture par les exposants et à leur charge d'un kit de prévention à chacun de leurs salariés ainsi que du guide de préconisation de sécurité sanitaire du Ministère du Travail, pour la continuité des activités d'exploitation en période d'épidémie de la COVID-19. Le kit est individuel et doit comprendre :
 - *Un masque de protection individuelle*
 - *Une bouteille individuelle nominative de 250ml de gel hydroalcoolique (renouvelable),*
 - *Du savon liquide multi-usage pour se laver les mains,*
 - *Un rouleau de papier essuie-tout,*
 - *Des sacs de 100 litres pour les déchets de désinfection ou de lavage de mains,*
 - *Des sacs de 100 litres pour les vêtements de travail,*

⁴ Annexe 5 : Questionnaire d'auto évaluation sanitaire de la SAEM Vendée

⁵ Renouvelé selon la norme en vigueur

- *Des gants jetables uniquement pour le nettoyage et la désinfection des stands. Si l'exposant présente des lésions cutanées il devra porter des gants (différents de ceux utilisés pour le nettoyage)*
- *Du produit de désinfection sous forme de spray liquide (surface).*

2. Mesures concernant les Espaces Hospitalités

Les Espaces hospitalités du Vendée Globe ne sont pas accessibles au Grand public.

Les mesures mises en place dans l'ensemble du Village Hospitalités sont les suivantes :

- Respect de la capacité d'accueil définie pour chacun des espaces du Village Hospitalités.
 - Gestion des flux d'entrées et de sorties en permanence et comptage par espace.
 - Mise en place des sens de circulation avec de la signalétique adaptée.
 - Port du masque obligatoire dans l'ensemble des espaces du Village Hospitalités.
 - Affichage en plusieurs langues des gestes barrières sur l'ensemble de l'espace Hospitalités et diffusion sur les écrans.
 - Augmentation de la fréquence de nettoyage des espaces en fonction du temps d'occupation et traçabilité.
 - Marquage au sol pour la distanciation, aux entrées espace Parrains, restaurants, accueil.
 - Mise en place de distributeurs de solution hydroalcoolique aux entrées et sorties des différents espaces.
 - Maintien des portes ouvertes, dans le respect du Règlement de sécurité incendie et aération naturelle des espaces, avant et après chaque occupation.
 - Mise en place de poubelles fermées en nombre suffisant et spécialement dédiées pour récupérer les masques souillés.
 - Désinfection en profondeur et à cadence renforcée de l'ensemble des espaces et en particulier des points de contact (accueil, sanitaires, mobilier, poignées de porte, interrupteurs, robinets, télécommandes, micros, tablettes et tout accessoire susceptible d'être en contact avec la main).
- Contrôle et vérification des opérations de nettoyage et de désinfection en amont et en aval.

- Lavage des mains des équipes de ménage à l'eau et au savon et changement des gants entre chaque nettoyage.
- Adaptation de la méthode HACCP (la marche en avant) pour l'espace cuisine.
- Nettoyage de la vaisselle (à + 70°C).
- Limitation d'accueil et respect de la jauge en fonction de la formule repas assis ou repas debout.
- Espacement des tables en respect des règles de distanciation dans les espaces bar et restaurant.
-
- Service à table des repas et mise en place de composition d'assiette individualisée.
- Rédaction d'un cahier des charges de préconisations sanitaires spécifique pour les parties privatives (loges et espaces privatisés).
- Utilisation de mouchoirs à usage unique à jeter dans une poubelle fermée (poubelle à masque).

3. Mesures concernant l'Organisation

Les mesures sanitaires concernant l'organisation sont les suivantes :

- Réponse au questionnaire⁶ d'auto-évaluation de la SAEM Vendée et transmission au staff médical de la SAEM Vendée avant l'arrivée sur site ainsi qu'ultérieurement au moindre soupçon de contamination.
- Présentation du résultat d'un test PCR de moins de 72 heures avant l'arrivée sur le site. Pour toutes les personnes de l'organisation ayant un accès au PC course : Ce test devra être renouvelé toutes les semaines (3 semaines de village départ). En cas de résultat positif au test, l'accès au Village ne sera pas autorisé. Le test sera effectué auprès d'un centre de dépistage COVID.
PC course accessible uniquement aux personnes accréditées ET testées négatives.
- Port du masque obligatoire.
- Utilisation de mouchoirs à usage unique à jeter dans une poubelle fermée (poubelle à masque).

⁶ Annexe 5 : Questionnaire d'auto évaluation sanitaire de la SAEM Vendée

- Mesures de distanciation, respect des jauges et usage régulier du gel hydroalcoolique au sein des Espaces Organisations.
- Aération naturelle des pièces par l'ouverture des fenêtres pendant 15 minutes toutes les 3 heures.
- Nettoyage régulier des espaces avec traçabilité.
- Utilisation de perches pour les interviews et de charlottes de protection à usage unique sur les micros (pour équipe production de l'orga).

4. Mesures concernant les Médias

- Réponse au questionnaire⁷ d'auto-évaluation de la SAEM Vendée et transmission au staff médical avant l'arrivée sur site ainsi qu'ultérieurement au moindre soupçon de contamination.
- Présentation du résultat d'un test PCR datant de moins de 72 heures avant l'arrivée sur le site.
- Port du masque⁷ obligatoire.
- Installation de plexiglass devant les desks service de presse + accréditation.
- Communication en amont aux médias accrédités pour les informer des mesures obligatoires mises en place par l'Organisation.
- Affichage des règles et mesures d'hygiène à plusieurs endroits et en plusieurs langues dans l'espace médias.
- Respect des règles de distanciation au sein des Espaces Médias.
- Utilisation de perches pour les interviews et utilisation de charlottes de protection à usage unique sur les micros.
- Aération naturelle des pièces par l'ouverture des fenêtres pendant 15 minutes toutes les heures.
- Nettoyage fréquent des points de contacts : tables, chaise, poignées de portes, sanitaires, fontaines à eau et traçabilité du nettoyage par l'affichage d'un listing de passages. Mise à disposition sur chaque bureau et dans les salles de produits désinfectants.

⁷ Renouvelé selon la norme en vigueur

- Postes de désinfection des mains avec gel hydroalcoolique à l'entrée, à la sortie et dans les sanitaires.
- Utilisation de mouchoirs à usage unique à jeter dans une poubelle fermée (poubelle à masque).
- Mise en place de tri de déchets dont poubelles fermées en nombre suffisant spécialement dédiées aux masques souillés.

5. Mesures concernant les Teams et les bateaux

5.1. Mesures concernant les Teams

- Réponse au questionnaire⁸ d'auto-évaluation de la SAEM Vendée et transmission au staff médical avant l'arrivée sur site ainsi qu'ultérieurement au moindre soupçon de contamination.
- Présentation du résultat d'un test PCR datant de moins de 72 heures avant l'arrivée sur le site. Ce test devra être renouvelé toutes les semaines pour les membres du team ayant un accès au PC Course.
- Mesures de distanciation, port du masque, usage régulier du gel hydroalcoolique obligatoires.
- Utilisation de perches pour les interviews et de charlottes de protection à usage unique sur les micros.
- Interdiction de goodies par les Sponsors le week-end du départ.
- Désignation d'un référent COVID. Le nom de ce référent devra être communiqué à la SAEM Vendée au 15 septembre au plus tard.

5.2. Mesures spécifiques concernant le ponton et les bateaux

- Mise en place d'une allée de circulation dédiée aux teams pour accéder aux bateaux. Cette allée fera également office de dispositif de séparation entre les bateaux et le Grand Public⁹.
- La virulence du Covid diminuant avec le temps, les emballages des produits embarqués doivent être lavés à l'eau de Javel, achetés et stockés au moins 72h à l'avance (hors produits frais).
- Désinfection du bateau avant le départ systématique avec des désinfectants virucides ou tout autre système approuvé.

⁸ Annexe 6 : Questionnaire d'évaluation sanitaire de la FF Voile

⁹ Annexe 4 : Sens de Circulation et Organisation des Pontons

- En conformité avec la liste RSO 0 telle que définie sur le site de la FF Voile, il convient d'ajouter au matériel du bateau :
 - Masques de protection respiratoire de type masque chirurgical, gel hydroalcoolique
 - Tensiomètre automatique
 - Mesure SP 02 (Oxymètre)

6. Mesures concernant les Skippers, skippers remplaçants et accompagnants proches du concurrent (famille, membre du team désigné, équipage jour du départ,...)

Le skipper devra impérativement identifier et fournir la liste complète des personnes constituant le « Groupe skipper » à la SAEM Vendée au **1^{er} Novembre 2020 au plus tard**.

3 groupes doivent être identifiés :

- ⇒ Groupe « Skippers » : constitué du Skipper lui-même et de ses accompagnants proches (exemples : familles, amis, staff médical, etc). Étant précisé qu'est désigné comme accompagnant proche toute personne qui sera en contact avec le skipper dans les 7 jours précédents le départ. Cette liste doit être la plus limitée possible.
- ⇒ Groupe « Skippers remplaçants » : constitué du Skipper remplaçant lui-même et de ses accompagnants proches (cf définition ci-dessus).
- ⇒ Groupe « Equipage montant à bord le jour du départ » : personnes nécessaires pour effectuer les dernières manœuvres pré-départ. Ces personnes devront être limitées à 4 maximum (en plus du skipper).

Ces groupes ne doivent en aucun cas être confinés ensemble.

6.1. Mesures sanitaires communes aux 3 Groupes

- Réponse au questionnaire d'auto-évaluation de la FFVoile¹⁰ et transmission au staff médical avant l'arrivée sur site ainsi qu'ultérieurement au moindre soupçon de contamination.
- Réalisation de plusieurs tests :
 - Le 31 octobre 2020: un test PCR ainsi qu'un test sérologique afin de vérifier une éventuelle exposition antérieure au covid 19 ;
 - Le 6 novembre 2020: un second test PCR à réaliser impérativement au centre de test situé sur le site de l'événement aux Sables d'Olonne.

¹⁰ Annexe 6 : Questionnaire d'évaluation sanitaire de la FF Voile

- L'ensemble des membres des 3 Groupes s'engage à faire parvenir dans les délais mentionnés ci-dessus les résultats des tests requis au Staff médical de l'organisation dans l'hypothèse où ces tests n'auraient pas été effectués sur site (test séro + PCR 1).
- De manière générale : obligation de respect des règles sanitaires et des gestes barrières : mesure de distanciation, port systématique du masque chirurgical¹¹ et lavage périodique des mains. Il est précisé que le skipper devra porter son masque jusqu'au départ inclus et le retirera uniquement quand les équipes auront quitté le bateau.
- Le briefing départ réalisé dans les jours précédents le départ de la course sera réalisé par visioconférence.

6.2. Mesures sanitaires spécifiques au « Groupe « Skippers » et au « Groupe Skippers remplaçants »

- Confinement à compter du 1^{er} novembre 2020 inclus jusqu'au jour du départ (préconisations : séjour en maison individuelle ou appartement préférable au séjour en hôtel afin d'éviter les rencontres. Repas pris sur place préférables aux repas en restaurants).

6.3. Mesures sanitaires spécifiques au Groupe « Equipage montant à bord le jour du départ »

- Pour les membres de l'équipage montant à bord le jour du départ, un confinement de 48H devra être observé après la réalisation du 2^{ème} test PCR. Néanmoins à compter du 31 octobre, ce groupe devra limiter ses déplacements au maximum.

6.4. En cas de contamination avant le départ

- D'un skipper : Le concurrent ne pourra pas prendre le départ, un départ différé pourra être envisagé sous conditions et réserves émises par le médecin de la course. L'ARS sera avertie dans les meilleurs délais afin de mettre en place une recherche de la chaîne de contamination.

Le Skipper remplaçant pourra se substituer au Skipper sous condition qu'il ait suivi les mêmes procédures et qu'il ne présente aucune suspicion de contamination.

- D'un accompagnant proche du concurrent: Le concurrent ne pourra pas prendre le départ avant un délai de 7 jours, temps nécessaire pour effectuer les tests PCR et sérologique ainsi que tout test complémentaire.

L'accompagnant proche contaminé devra se soustraire immédiatement à tout contact avec d'autres personnes.

¹¹ Renouvelé selon la norme en vigueur

L'ARS sera avertie dans les meilleurs délais afin de mettre en place une recherche de la chaîne de contamination.

6.5. Pendant la course

- Une attention particulière sera demandée aux concurrents présentant tout symptôme suspect notamment dans les 20 premiers jours. Ces derniers devront, en cas de symptômes ou suspicion de contamination, informer immédiatement le Médecin de la course.
- En cas de COVID suspecté ou avéré, le Staff médical de la SAEM Vendée prévient immédiatement le concurrent des risques encourus s'il n'arrête pas sa course.
- Mise en place d'une collaboration étroite entre le concurrent, le Médecin de la course, la direction de Course et le CROSS, le CCMM et le MRCC concerné. Le concurrent devra passer des vêtements propres, s'équiper d'un masque chirurgical et se désinfecter soigneusement les mains au gel hydroalcoolique lors de la prise en charge par les services sollicités.

V. Application du protocole et obligations

Une personne qui a accepté de se conformer au présent protocole sanitaire mais qui retire ensuite son consentement aux tests de dépistage ou qui ne se conforme pas aux autres exigences du protocole s'expose à être exclue du Vendée Globe 2020-2021.

Pendant sa présence sur le Vendée Globe, chaque personne concernée doit signaler immédiatement au STAFF médical qui se devra d'informer l'ARS:

Si un test (autre que ceux évoqués dans le présent document et dont le résultat est partagé avec le médecin de course) est positif au COVID-19.

Si elle commence à présenter des symptômes du COVID-19.

Si elle a eu des contacts étroits avec une personne souffrant de symptômes du COVID-19.

A noter que les symptômes du COVID-19 sont la fièvre, la toux, l'essoufflement, la fatigue, les maux de tête, l'écoulement nasal (rhinite), le mal de gorge (pharyngite), la perte du goût ou de l'odorat, une éruption cutanée et/ou une décoloration des doigts ou des orteils et/ou tout autre symptôme que l'Organisation Mondiale de la Santé peut préciser de temps à autre (https://www.who.int/health-topics/coronavirus#tab=tab_3).

Par la suite, la personne doit se mettre en isolement et se conformer aux instructions du médecin de course et/ou de son médecin traitant.

Chaque exposant/team/prestataire/partenaire doit fournir à son personnel, et son skipper dans le cas du team, des copies du présent protocole sanitaire (et de tout amendement éventuel à celui-ci), doit s'assurer que ces personnes sont pleinement informées des exigences du présent protocole sanitaire et doit s'assurer que ces personnes respectent les exigences du protocole sanitaire.

Chaque exposant/team/prestataire/partenaire doit consacrer des ressources suffisantes pour se permettre, ainsi qu'à son skipper et son personnel, de se conformer efficacement et sans délai au présent protocole sanitaire, y compris dans l'organisation des tests préalables avant le départ de la course tels que décrits dans le présent protocole, ainsi que dans la fourniture de masques de protection (chirurgical, ou masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent) en quantité suffisante pour permettre leur remplacement après 4 heures d'utilisation, ainsi que d'autres équipements de protection individuelle le cas échéant.

Chaque personne s'engage à passer tous les contrôles supplémentaires exigés et/ou administrés par les autorités nationales ou locales.

En dehors du Village du Vendée Globe, chaque personne doit observer les gestes barrières et règles de distanciation sociale (par exemple règles d'hygiène, lavage des mains, lingettes désinfectantes, Équipement de Protection Individuelle). Chaque exposant/team/prestataire/partenaire doit fournir les EPI et autres ressources dont le personnel et le skipper ont besoin pour respecter ces mesures. Chacune doit pouvoir suivre les procédures d'atténuation supplémentaires générales ou spécifiques mises en place la SAEM Vendée sur le Village du Vendée Globe, telles que le lavage régulier et efficace des mains (en utilisant des désinfectants pour les mains à base d'alcool si possible), le respect des cheminements à sens unique et/ou des marquages au sol pour faciliter la distanciation et le port d'EPI.

Tous les masques de protection médicaux et autres EPI usagés doivent être traités comme des déchets cliniques et doivent être jetés dans des poubelles fermées disposées sur le Village.

Toute non-conformité substantielle aux exigences du présent protocole sanitaire doit être signalée sans délai à la SAEM Vendée.

Une décision de la SAEM Vendée, et/ou du médecin de course, d'exclure une personne et/ou de lui refuser l'accès au site sur la base d'une évaluation selon laquelle la personne concernée est, ou pourrait être, infectée, est définitive et ne peut être contestée quelque soient les motifs et l'instance.

Bien que les protocoles et mesures énoncés dans le présent protocole sanitaire soient conçus pour réduire le risque de transmission du virus COVID-19, chaque personne reconnaît qu'il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque. Chacune assume le risque de maladie et ses conséquences lié au COVID-19 à la suite de sa participation ou présence sur le Vendée Globe, et accepte (en son nom et aux noms des ayants cause et/ou ayants droit) que la SAEM Vendée, et ses employés, n'assument aucune responsabilité en ce qui concerne une telle maladie et ses conséquences, à moins qu'il ne soit prouvé que la maladie résulte d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de la part de la SAEM Vendée.

La non-application des mesures et engagements ci-dessus pourra donner lieu à des sanctions envers la/les personne(s) responsable(s), la SAEM Vendée se réservant aussi expressément la faculté de refuser la participation/l'accès à – ou d'exclure de – la course/le village, une personne pour le non-respect du présent protocole sanitaire.

Toute exception aux mesures et règles décrites dans le présent protocole sanitaire doit être validée par la SAEM Vendée sauf si le respect d'une des mesures ou règles compromettrait la sécurité ou le respect des lois et réglementations transnationales, nationales et locales applicables au Vendée Globe, en ce compris des lois et réglementations relatives au virus COVID-19.

Le présent protocole et toute réclamation ou controverse en découlant seront exclusivement régis par le droit français et interprétés conformément à celui-ci, sans tenir compte des principes de conflits de lois qui pourraient imposer la loi d'une autre juridiction.



VENDEEGLOBE.ORG

[#VG2020](https://twitter.com/VG2020)

Annexes



VENDEEGLOBE.ORG

#VG2020

Annexe 1 : Jauge COVID-19 Village départ par structure

Espace	Surface	Non accessible public	Accessible public
Gravière			
Structure 1 Confédération Générale de l'Agriculture	160 m ²		107
Structure 2 Vendée Tourisme	440 m ²		294
Espace Charcot			
Ouest France	9 m ²		6
Pays Yonnais	9 m ²		6
Comité de Voile	25 m ²		17
Trivalis	25 m ²		17
Les Vendéennes du Large	25 m ²		17
Esplanade du Vendée Globe			
Espace Départemental	1 200 m ²		800
Espace Partenaires-Sponsors	2 175 m ²		1 450
Espace Conférence/Vacations	500 m ²		Assis 167 Debout 333
Régie RDC	60 m ²	15	
Bar 600 m	600 m ²		400
Ponton	1 900 m ²		700
PC Course RDC	456 m ²	114	
PC Course R+1	456 m ²	114	
PC Course R+2	168 m ²	42	
Boulevard de l'île Vertime			
Nexity	18 m ²		12
Mégo	9 m ²		6
La Clinique du Bien-Être	9 m ²		6
Yes we Cam !	50 m ²		34
SNSM	9 m ²		6
APICIL Chapiteau + Bus	45 m ²		30
V&B - Mayenne	13,5 m ²		9
Trivalis	9 m ²		6
Sweet Food Kiosk Foodtruck	18 m ²		
Foodtruck Charal	21 m ²		

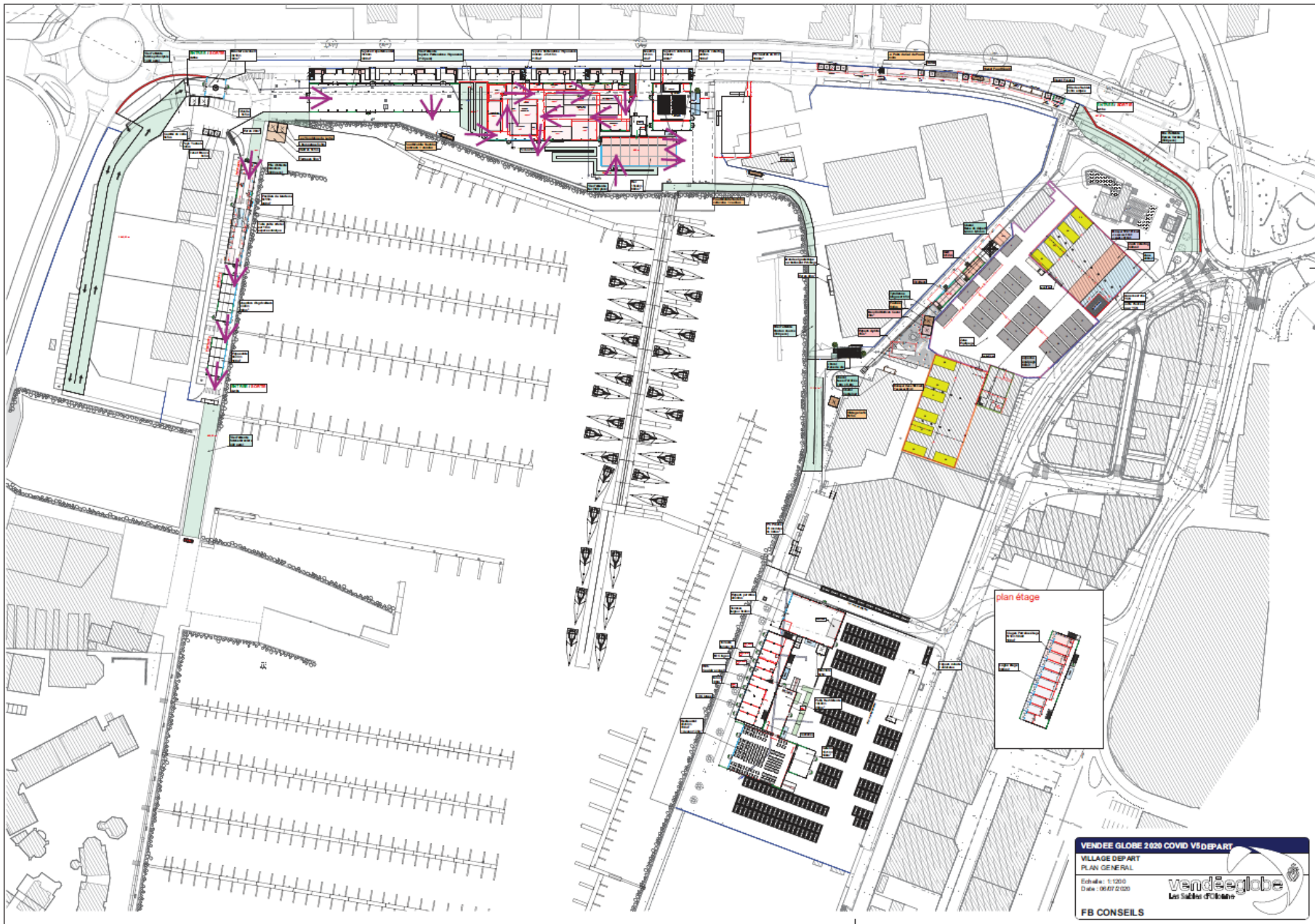
Fournée Dorée	27 m ²		18
Ville des Sables	18 m ²		12
Rue des Frères Maximin			
Container Charal RDC	40 m ²		27
Container Charal R+1 non accessible	30 m ²		
Tyrolienne Charal	94 m ²		
V&B - Mayenne	60 m ²		40
L'Occitane	100 m ²		67
Apivia	100 m ²		67
Les Fouées Foodtruck	25 m ²		
Vintage Café Foodtruck	9 m ²		
Maison Vanluik Foodtruck	20 m ²		
Zone équipage			
Espace couvert	1 099 m ²	275	
Catering	320 m ²	Assis 160	
	320 m ²	Debout 213	
Espace couvert entrepôt OCEA	1 583 m ²	396	
Bureau	300 m ²	75	
Ancien Chais des Marins			
PC Presse RDC	384 m ²	205	
PC Presse R+1	384 m ²	205	
PC Presse R+2	384 m ²	205	
TV Compound	405 m ²	74	

Annexe 2 : Jauge COVID-19 Village Hospitalités

Espace	Surface	Mode Calcul	Non Accessible Public	Accessible public
Village Hospitalités				
Espace parrains	600 m ²	Jauge debout		400
		Jauge assise		300
1 Loge 25m ²	25 m ²	Jauge debout	13	
		Jauge assise	7	
1 Loge 37,5m ²	37,5 m ²	Jauge debout	19	
		Jauge assise	10	
1 Loge 50m ²	50 m ²	Jauge debout	25	
		Jauge assise	13	
Salon	100 m ²	Jauge debout		66
		Jauge assise		50
Patio Bar/Détente	250 m ²	Jauge debout		167
		Jauge assise		125
Carré du Globe	500 m ²	Jauge debout		333
		Jauge assise		167
Restaurant	750 m ²	Jauge debout		500
		Jauge assise		450
Espace Catering	150 m ²	Jauge debout	75	
		Jauge assise	38	
Bateau Espérance Pont Principal	112 m ²	Jauge debout		75
		Jauge assise		56
Bateau Espérance Pont Supérieur Extérieur	90 m ²	Jauge debout		60
		Jauge assise		45
TOTAUX			87	2 794

Annexe 3 : Plan Général et Visuel



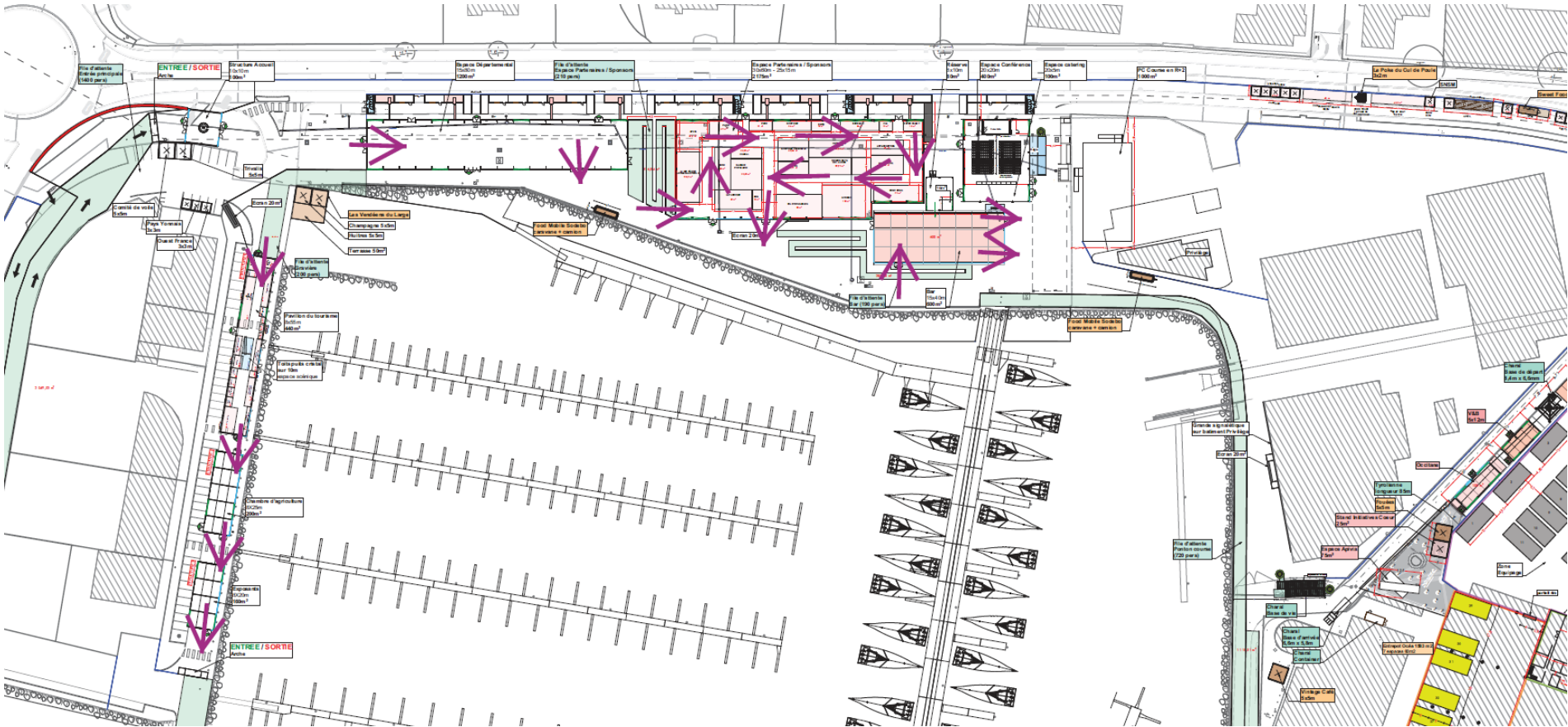


VENDÉE GLOBE 2020 COVID VS DÉPART
VILLAGE DÉPART
PLAN GÉNÉRAL
Echelle: 1/2000
Date: 19/07/2020

vendéeglobe
Les Salles d'Oliviers

FB CONSEILS

Zoom sur les sens de circulation au sein des structures du Village



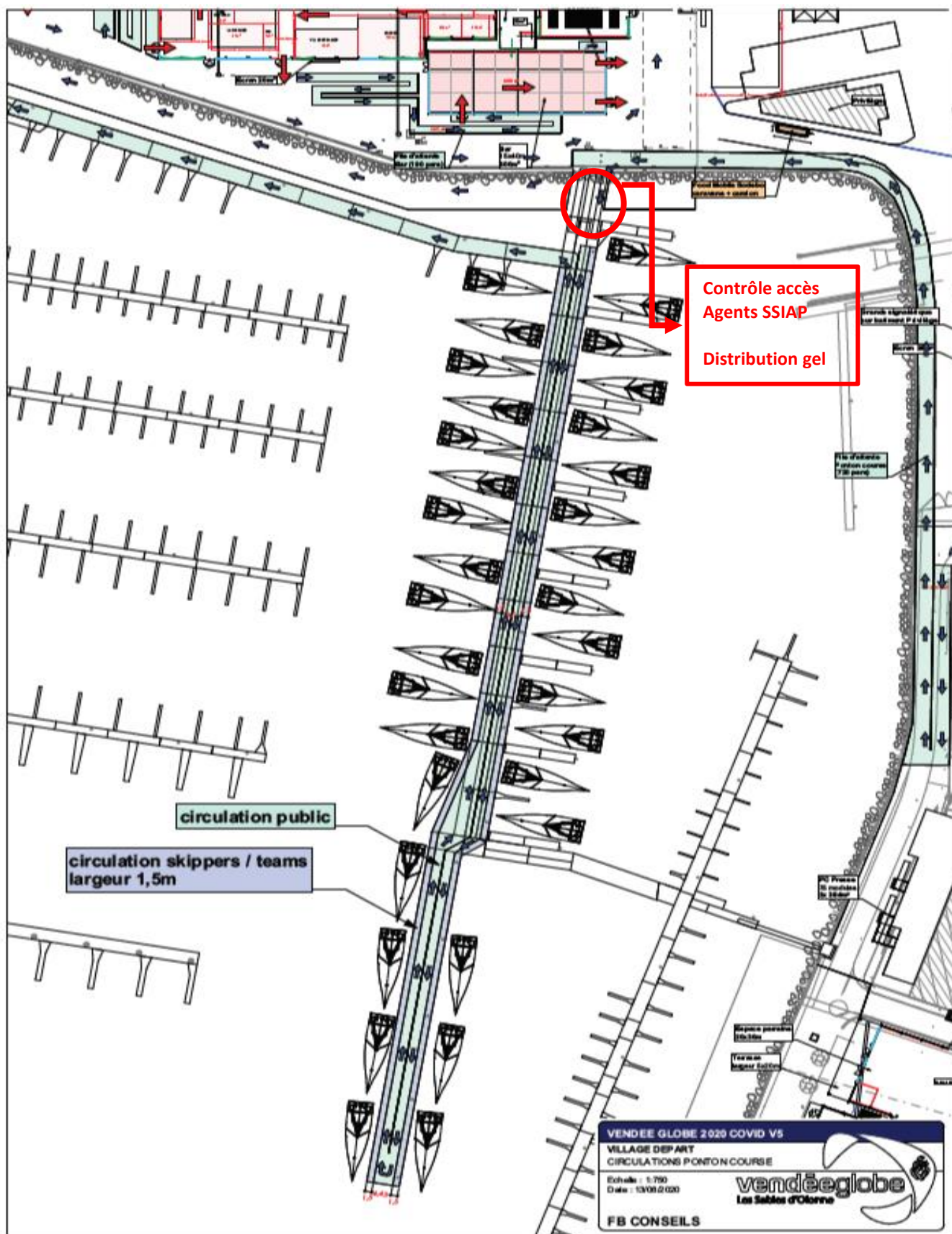
Annexe 4 : Sens de Circulation et Organisation Pontons

Spécificité Pontons :

Longueur 237 mètres de long par 7,50 mètres de large mais réduit à 4,43 mètres du fait de la zone de sécurité prévue pour les bateaux

Calcul $4,43\text{m} \times 237\text{mètres} = 1050 / 1,5 = 700$ personnes.

Un dispositif séparatif entre le public et les autres catégories de personnels définies est nécessaire.



Annexe 5 : Questionnaire d'auto-évaluation sanitaire SAEM Vendée



Cette fiche constitue un auto-diagnostic destiné aux travailleurs. Il permet d'évaluer son état de santé avant de se rendre sur son lieu de travail, ou bien en arrivant sur le chantier, voire en cours de journée afin de surveiller son état de santé.

Pensez-vous avoir ou avoir eu de la fièvre ces derniers jours (frissons, sueurs) ?	OUI	NON
Avez-vous des courbatures ?	OUI	NON
Depuis ces derniers jours, avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ?	OUI	NON
Ces derniers jours, avez-vous noté une forte diminution ou perte de votre goût ou de votre odorat ?	OUI	NON
Ces derniers jours avez-vous eu mal à la gorge ?	OUI	NON
Ces derniers jours, ressentez-vous une fatigue inhabituelle ?	OUI	NON
Dans les dernières 24 heures, avez-vous noté un manque de souffle inhabituel lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?	OUI	NON

La présence d'un ou surtout de plusieurs de ces symptômes constitue une alerte. Vous devez rester à votre domicile ou regagner votre domicile et contacter par téléphone votre médecin traitant ou appeler le numéro de permanence de soins de votre région. Vous pouvez d'ailleurs bénéficier d'une téléconsultation. Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement, appelez le Samu-Centre 15.

Annexe 6 : Questionnaire d'auto-évaluation sanitaire FF Voile



Version du 14 mai 2020

QUESTIONNAIRE D'AUTO ÉVALUATION SANITAIRE

En période de Coronavirus

Avez-vous été atteint du Covid-19 ? Ou une forte suspicion d'avoir été contaminé ?		Oui	Non
Avez-vous présenté ou présentez-vous actuellement un ou plusieurs des signes de la liste suivante :		Oui	Non
Signes généraux :	Fièvre, Température >38°	Oui	Non
	Frissons	Oui	Non
	Maux de tête	Oui	Non
	Fatigue persistante inhabituelle	Oui	Non
	Troubles de l'équilibre - chute	Oui	Non
Signes Respiratoires :	Toux	Oui	Non
	Expectoration (crachats)	Oui	Non
	Essoufflement	Oui	Non
Signes ORL :	Maux de gorge	Oui	Non
	Nez bouché	Oui	Non
	Eternuements	Oui	Non
	Anosmie – perte de l'odorat	Oui	Non
	Agueusie – perte du goût	Oui	Non
Signes oculaires :	Conjonctivite	Oui	Non
	Démangeaisons des paupières	Oui	Non
Signes digestifs bas :	Douleurs abdominales	Oui	Non
	Diarrhées	Oui	Non
Signes digestifs hauts :	Nausées	Oui	Non
	Vomissements	Oui	Non
Douleurs :	Musculaires – courbatures	Oui	Non
	Articulaires	Oui	Non
Problèmes de peau	Urticaire	Oui	Non
	Engelures récentes des extrémités	Oui	Non
Avez-vous ressenti d'autres sensations inhabituelles ?		Oui	Non
Avez-vous la sensation d'être déprimé, sans ressort ?		Oui	Non
Avez-vous une modification importante de votre poids (+/- 3 kgs) ?		Oui	Non
Etes-vous /avez-vous été en contact ces 14 derniers jours avec une personne diagnostiquée Covid ?		Oui	Non
Etes-vous /avez-vous été en contact avec une personne présentant l'un des signes mentionnés ci-dessus ?		Oui	Non

Dans le cas d'une réponse OUI à l'une ou a plusieurs de ces questions, il est recommandé de sursoir à l'embarquement et de consulter un médecin qui pourra vous proposer un test de dépistage PCR et éventuellement une sérologie.